

COLLECTE D'AMIANTE LIEE
Déchèterie de Noron-l'Abbaye

Merci de lire intégralement ces consignes

Les 13 et 14 juin prochains sera organisée une collecte d'amiante à la déchèterie de Noron-l'Abbaye.

Cette collecte sera gratuite.

Elle sera réservée uniquement aux particuliers porteurs de la carte des déchèteries du Pays de Falaise qui auront pris rendez-vous au préalable. Les professionnels sont exclus.

Le nombre de créneaux sera donc limité. Nous demanderons, à ce titre, une grande ponctualité.

La quantité autorisée sera limitée à 1m³, il n'y aura aucune exception.

La gratuité ne vaut que pour ce seul m³. En cas de non-respect de cette limite, la Communauté de Communes facturera 380 € le m³ supplémentaire.

UNIQUEMENT SUR RDV : Un seul numéro pour la prise de rendez-vous : 02 31 90 99 65

En dehors de ces deux jours de collecte, aucun apport d'amiante n'est autorisé dans les déchèteries.

Consignes de sécurité :

Les fibres d'amiante présentent un risque avéré pour la santé, nous vous invitons donc fortement à suivre les conseils suivants. Vous restez responsables de vos déchets et de leur transport jusqu'au lieu de dépôt.

- protégez-vous lors de la manipulation (masque, gants, lunettes, etc.) ;
- ne cassez pas ou ne sciez pas vos déchets pour éviter l'envol de fibres ;
- vous pouvez humidifier les déchets pour éviter la dispersion de poussière ;
- ne transportez pas les déchets dans l'habitacle de votre voiture, prévoyez d'utiliser une remorque ;
- **Enveloppez de manière définitive les déchets dans du film plastique ou dans une bâche. Tout déchet non-emballé sera refusé ;**
- nous vous recommandons de laver vos vêtements en rentrant et de prendre une douche intégrale.

Les déchets amiantés acceptés sont ceux ne libérant pas de fibres spontanément, par exemple :

- éléments en amiante ciment ayant gardé leur intégrité ;
- plaques de toiture ;
- ardoises ;
- panneaux de cloison ;
- éléments de faux plafonds ;
- tuyaux/canalisation ;
- gaines de vides ordures ;
- conduits de cheminée, etc.

Une fois sur place, les opérateurs prendront en charge l'amiante.